



Procès-Verbal

Commission Régionale Des Délégations

Réunion du Lundi 22 Octobre 2018

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone : 06-32-82-99-16
Mail: lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone : 06-82-57-19-33
Mail: brajon@orange.fr

COURRIERS RECUS

District de Lyon et du Rhône : Noté. Demande explications au Délégué.

RAPPORTS 2018/2019

Les nouvelles éditions sont en ligne. Les Délégués doivent utiliser uniquement l'édition 2018/2019.

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

Feuille de recette : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

COUPE DE FRANCE 2018/2019

Il est rappelé à tous les Délégués que leur mission leur implique d'intervenir lors d'un dysfonctionnement de la FMI et de la transmission du résultat. Dans ce cas, contacter la permanence sportive.

FORMATION DELEGUES REGIONAUX

Une formation « **Réagir face à un conflit** » est mise en place pour les Délégués Régionaux. Deux groupes sont constitués (Lyon et Cournon). Convocation individuelle.

PARKAS

Les Délégués sont informés que la dotation de parkas est effectuée par l'intermédiaire des Districts.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance